

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU à partir de 20h15, Mme Yvette FOURNIER par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2024 du Budget
Ville**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du Compte Administratif 2024 du budget Ville,
- Vu le Compte de Gestion du comptable,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 5 abstentions

1 - Affecte les résultats bruts comme suit :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur (002)	437 317.89
Déficit d'investissement antérieur (001)	-1 914 887.50

Solde d'exécution de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	14 179 590.77	
Recettes d'investissement	14 331 796.98	
Solde d'exécution de l'exercice		152 206.21
Déficit ou excédent antérieur	-1 914 887.50	
Apurement du 1069 sur 10 ans (cf délib 3 du 21 février 2023) => 1/10	-50 497.22	
Solde d'exécution cumulé (Article 001 BP)		-1 813 178.51

Restes à réaliser au 31 décembre

RAR dépenses	628 186.40	
RAR recettes	885 542.67	
Solde des Restes à Réaliser		257 356.27

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-1 813 178.51	
Rappel du solde des restes à réaliser	257 356.27	
Besoin de financement total		-1 555 822.24

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes de fonctionnement	21 675 194.99	
Dépenses de fonctionnement	20 020 747.09	
Résultat de l'exercice		1 654 447.90
Excédent ou déficit antérieur		437 317.89
Total à affecter		2 091 765.79

AFFECTATION

Couverture besoin financement de l'investissement (Article 1068 BP)	1 555 822.24
Affectation complémentaire en réserves (Article 1068 BP)	0.00
Reste sur excédent de fonctionnement (Article 002 BP)	535 943.55

2 - Ces sommes ont été reprises au Budget Primitif de la Ville - exercice 2025.

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le :
Date et ref de l'accusé de réception :

134 - 10002025